

7401 25731 D

CISE
FRC
23160

M É M O I R E

ADRESSÉ par le Premier Ministre des Finances,
à l'Assemblée Nationale, le 17 Décembre
1789.

M E S S I E U R S,

J'AI lu avec beaucoup d'attention & d'impartialité le Mémoire sur lequel l'Assemblée Nationale a voulu que je fusse consulté. Je commence par rendre une parfaite justice aux réflexions générales qui servent d'avant-propos à cet Ouvrage; elles sont exactes & clairement exprimées, & ce dernier mérite en est un très-essentiel, puisqu'il n'est jamais séparé d'une conception nette & d'un esprit d'ordre dans les idées. Considérant ensuite le projet en lui-même, la première objection qu'on peut y faire, objection très-importante sans doute, c'est qu'il est uniquement relatif aux avances actuelles de la Caisse d'Escompte, & à l'émission des billets de Caisse dont ces avances ont été le principe. L'Auteur du Mémoire laisse entièrement de côté les besoins extraordinaires de l'État pour l'année prochaine, & que plusieurs circonstances générales rendront très-considerables dès les premiers

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

mois. C'est la réunion de ces besoins à ceux du moment ; qui constitue le grand embarras : ainsi, en retranchant la difficulté principale, le choix des ressources devoit plus étendu ; & celles proposées par M. de la Borde, comme beaucoup d'autres du même genre, eussent été probablement suffisantes. L'on croit cependant, & je suis de cette opinion, qu'une création de cinquante mille Actions nouvelles seroit un emprunt trop considérable pour être susceptible de succès. Je dois faire observer qu'on a pu être induit en erreur sur l'étendue des ressources qui devoient résulter de la création de ces Actions nouvelles, parce qu'on a mal entendu quelques expressions du Mémoire de M. de la Borde : il y est parlé d'un prêt de deux cent-cinquante millions fait à l'État ; mais ces deux cent-cinquante millions devoient être composés, premièrement des soixante-dix millions déposés par la Caisse d'Escompte au Trésor royal dès l'année 1787 ; secondement, des cent millions d'effets dont le remboursement est suspendu, & qui seroient reçus pour moitié dans le paiement des nouvelles Actions. Or, la remise de ces cent millions au Trésor public contre un capital semblable, sur lequel on exige un remboursement graduel, bien loin d'être un prêt, devient une charge annuelle proportionnée à l'étendue de ce remboursement. Il ne resteroit donc en véritable secours nouveau, que les quatre-vingt-dix millions destinés à amortir la créance de la Caisse d'Escompte.

Le prix de ces quatre-vingt-dix millions revien-

droit fort cher, puisqu'indépendamment de l'intérêt à cinq pour cent, on demande l'abandon du bénéfice des Monnoies, & une rétribution sur le montant général de tous les revenus de l'Etat.

Je ne m'étendrai pas sur la partie du plan de M. de la Borde, qui tend à manifester les divers services que la Banque pourroit rendre à l'Etat; car il n'en est aucun qui soit inhérent à l'établissement de cette Banque. On tient déjà les livres du Trésor royal en parties doubles, & la réforme générale de la comptabilité ne dépend point de la formation d'une Banque. On n'a pas besoin non plus d'un pareil établissement pour faire servir les impositions des Provinces au paiement des dépenses qui s'exécutent dans les mêmes lieux: une telle disposition est constamment suivie; & ce sont des récits d'imagination que ces assertions souvent répétées sur le voyage continuel de l'argent des Provinces à Paris, & de Paris dans les Provinces, du-moins pour tout ce qui est relatif aux opérations du Gouvernement. Si donc on sépare des dispositions proposées par M. de la Borde, & ce qui existe déjà, & les changemens qui, pour éviter le trouble & la confusion, devroient avoir lieu successivement, on verra qu'il faut se borner à faire d'une Banque, un simple Caissier du Trésor public & des différentes administrations de Finances. L'imagination est frappée agréablement de voir réunir en un seul point toutes les gestions: qu'on a peine à rassembler dans sa pensée; mais l'expérience prouve que s'il est des administrations, soit en recettes, soit

en dépenses, qui peuvent être réunies avec convenance, il en est d'autres qui exigent d'être séparées, sous peine de tomber dans le désordre, & de donner à un petit nombre d'hommes une tâche au-dessus de leurs forces.

Vous avez, Messieurs, assez de choses à déterminer, parmi celles dont le retard seroit infiniment dangereux; remettons au temps ce qui tient à de simples améliorations sur lesquelles vous ne pouvez être parfaitement éclairés que par les lumières dues à l'expérience. On peut tout mouvoir, tout changer dans six pages de papier; mais en action, ce n'est que par une marche graduelle & successive qu'on évite la confusion.

L'Auteur du Mémoire finit par désirer que la Banque soit le mandataire de l'Assemblée Nationale, & devienne responsable de la quotité des paiemens qu'elle seroit sur les ordres du Roi, transmis par les Agens de son autorité; mais, de cette manière, les Directeurs d'une Caisse deviendroient les surveillans & les censeurs du pouvoir exécutif; & comme ces Directeurs ne pourroient connoître l'état de chaque compte que sur l'examen & les calculs de leurs Teneurs de livres, il se trouveroit qu'un simple Commis seroit, en dernière analyse, l'homme de confiance de la Nation, & le répondant de l'exécution de ses Décrets.

Je suis parfaitement d'accord avec M. de la Borde sur les fâcheux inconvéniens attachés à l'admission d'aucune espèce de billets de Caisse ou de Monnoie

3
qu'on ne peut pas convertir en argent à volonté. Les principes qui appuient cette opinion, sont tellement reconnus aujourd'hui, qu'il n'est plus permis d'avoir deux sentimens à cet égard; mais telle est malheureusement la puissance des choses, tel est le commandement violent de certaines circonstances, que les principes généraux, même les plus raisonnables, sont forcés de fléchir un moment. Je dois faire observer cependant que les conséquences des billets non convertibles en argent à volonté, ne peuvent pas être assimilées en tout aux inconvéniens généraux des billets de monnoie, lorsqu'une Assemblée Nationale les délibère & les garantit, lorsque leur quantité n'a rien d'excessif, & par-dessus tout, lorsqu'on prend des mesures certaines pour les éteindre dans un court terme. Les temps que nous venons de parcourir, les circonstances où nous nous trouvons, n'ont de ressemblance avec rien de connu; & si le devoir d'un Ministre des Finances ne l'obligeoit pas à calmer les esprits, autant qu'il le peut sans manquer à la vérité, il seroit aisé de faire une peinture effrayante des contrariétés de tous les genres dont l'Administration est, depuis longtemps, environnée. Arrêtons nous uniquement sur l'instant présent.

L'Etat se trouve endetté envers la Caisse d'Escompte, non, comme il est dit dans le Mémoire de M. de la Borde, par l'effet d'une influence arbitraire, mais par un sentiment louable de la part des Administrateurs de la Caisse d'Escompte, qui, dans l'attente journa-

lière d'un changement favorable à l'état des affaires, ont librement assisté le Trésor-Royal pour l'intérêt de la chose publique ; intérêt étroitement lié à la sûreté des transactions particulières. Mais, au lieu de voir arriver des jours plus sereins, selon l'espérance commune, l'orage a grossi chaque jour. Cependant, ce qui se présente aujourd'hui à nos regards, c'est cent vingt millions de billets circulans, & un épuisement journalier d'espèces ; c'est une balance de Commerce tellement dérangée par une complication de circonstances malheureuses, que dans plusieurs pays étrangers les écus de France sont plus abondans que la monnoie du Prince ; c'est, au milieu de nous, une incertitude & des alarmes destructives de tout crédit ; c'est une agitation par-tout qui se change aisément en insubordination, & donne des moyens faciles pour se soustraire au paiement des charges publiques ; c'est enfin le décri de nous-mêmes par une multitude de brochures qui attaquent tantôt les hommes & tantôt les choses, & qui s'attachent à ébranler jusqu'aux pilotis propres à soutenir l'édifice chancelant de la fortune publique. On a besoin d'un peu d'opiniâtreté dans l'amour du bien, pour résister à toutes ces difficultés. Les moyens qui peuvent servir à entretenir le désordre & la défiance, sont presque innombrables ; au lieu que pour maintenir des liens & des principes qui se relâchent, il faut être constant dans les mêmes soins & dans les mêmes inquiétudes, & succomber quelquefois sous l'oppression d'une unique pensée. C'est au milieu de toutes ces cir-

constances que nous devons non-seulement chercher à nous acquitter de quatre-vingt dix millions dus à la Caisse d'Escompte, mais qu'il faut se procurer encore des ressources pour les besoins de l'année prochaine ; besoins qu'on peut évaluer à quatre-vingt millions, & qui sont susceptibles d'augmentation, par l'effet de plusieurs contrariétés indiquées dans mon Mémoire du 14 Novembre. Les droits supprimés ou réduits par vos délibérations, les droits & les impôts que l'on tarde à payer ou qu'on ne paye point, forment un vide qui ne pourra jamais être rempli d'une manière effective à compter du premier Janvier prochain. Ce n'est pas non plus à partir de cette date que le déficit ordinaire sera balancé : les anticipations, quoiqu'infinitement réduites, engagent encore, pour l'année prochaine, un capital considérable ; & toute la partie de ce capital qui ne sera pas remplacée par une quotité équivalente de nouvelles négociations, formera une augmentation de besoins. Enfin, les Receveurs des Tailles, les Receveurs des Gabelles, des Aides & plusieurs autres, avertis, les uns par vos délibérations décisives ou préalables, les autres par des Motions ou par des Mémoires accueillis dans votre Assemblée, croient à la suppression de leur état, & voudroient, pour cette époque, se ménager les moyens d'être débiteurs d'une portion de leurs recouvrements, afin de se rembourser, par forme de compensation, de la finance de leurs charges ou de leurs fonds de cautionnement. Les Receveurs-Généraux des Finances, qui ont fait en 1786 une avance de dix mil-

lions , sous le nom de prompt paiement , avance qu'ils ont renouvelée tous les ans depuis cette époque , désireroient , avec de justes motifs , ne la pas continuer plus long-temps , parce que plusieurs considèrent l'année 1790 comme le dernier terme de leur existence. Il résulte donc de ces diverses circonstances & de toutes les craintes , de toutes les combinaisons personnelles qui en sont la suite , une réserve générale , très préjudiciable au service du Trésor Royal ; & à la place des facilités que les gens d'affaires ont accordées dans tous les temps aux opérations journalières des Finances , on ne voit plus qu'une tendance universelle à se soustraire aux événemens. Tout cela est naturel , & l'effet inévitable d'une transition dont l'histoire ne fournit point d'exemple. Les choses se remettront sans doute avec le temps ; le zèle honorable d'un grand nombre de Municipalités , & plusieurs traits particuliers de patriotisme , sont un grand motif d'espérance : mais les peines du moment présent n'existent pas moins dans toute leur étendue ; & tandis que les uns ont pour unique tâche de montrer de l'esprit & des idées sur les grandes questions du Gouvernement & de l'Administration , les autres sont en misérable guerre avec les chiffres , avec les effets d'un déficit considérable , avec le défaut de crédit , le manque de numéraire , la disette des grains , avec les besoins de tous genres , & encore avec les intérêts personnels animés par la crainte ou la défiance , avec les résistances & les insurrections populaires , & de plus près , avec les faux-jugemens ,

les perfides insinuations , les atroces calomnies ; enfin , avec les inquiétudes de la veille , du matin , du soir & du lendemain. Certes , la différence est grande , & mérite quelque secours ou quelque pitié.

Je reprends mon courage & j'excite le vôtre ; il faut , Messieurs , se tirer de nos difficultés ; mais attaquons-les en front de bandière , & non en nous divisant par les influences dangereuses de l'amour-propre , des prétentions , des jalousies , & de tous ces destructeurs de l'unité si nécessaire à la force & à la victoire.

J'ai déclaré , pour donner l'exemple de cette marche , que je ne tenois point avec affection à toutes les parties du Plan que je vous avois proposé , & j'ai cherché le premier à me rapprocher des idées auxquelles on m'a montré quelqu'attachement. Je dirai plus : un retard qui depuis l'époque où j'ai conçu ce projet , jusqu'au moment de la publicité d'un Décret nécessaire , seroit probablement de cinq ou six semaines ; ce retard rendroit convenables plusieurs modifications , puisque , pendant l'intervalle déjà parcouru , plus de huit millions en espèces sont sortis de la Caisse d'Escompte , puisque , dans le même temps , on a attaqué de son mieux la confiance aux ressources qui vous ont été présentées , & que rien n'a plus besoin du secours du crédit , que des billets donnés pour suppléer momentanément au défaut absolu du numéraire. Enfin , comme je suis persuadé que , par-dessus tout , il faut du concert , il faut de l'harmonie , & que la division d'opinion entre les gens en état d'aider la Finance de leurs moyens , di-

vision ajoutée à tant d'autres, seroit dommageable à la chose publique, j'ai cherché, avec le plus grand intérêt, un point de réunion; & le résultat vous sera proposé par le Comité que vous avez nommé pour conférer avec moi. Ma confiance en lui m'empêche de regretter que, faute de temps, & par le desir d'être exact au jour que vous aviez assigné pour entendre son rapport, il n'ait pu m'en donner qu'une connoissance imparfaite.

On m'annonce un grand concours de la part des personnes dont les moyens paroissent les plus efficaces, & l'on prend une sorte d'engagement de rouvrir, le 1^{er} de Juillet prochain, le paiement des billets de Caisse à bureau ouvert. Il ne faut pas s'arrêter à un petit surcroît de dépense pour arriver plus tôt à ce but si desirable. D'ailleurs, dans le projet nouveau, on renonce à toute rétribution annuelle de la part du Trésor public; on assure un secours de quatre-vingt millions pour les premiers mois de l'année prochaine; on maintient en même temps la Caisse d'Escompte; on vous ménage le moyen d'être justes envers ses Actionnaires, & l'on satisfait en général la plupart des intérêts, autant qu'il est possible, que les circonstances peuvent le permettre. J'avois beaucoup desiré que pendant l'intervalle où le paiement des billets de Caisse ne pourra pas encore être fait à Bureau ouvert, on eût attaché une prime ou un intérêt aux billets de Caisse; mais on a trouvé plusieurs difficultés dans l'exécution; & les efforts que l'on va faire pour hâter la reprise générale des paiemens,

ont rendu moins essentielle la condition sur laquelle j'avois long-temps insisté.

Si vous approuvez, Messieurs, ce qui vous sera proposé, il ne restera plus qu'à faire de son mieux pour le succès, & pour dispenser ensuite les ressources qui en résulteront avec tout le ménagement possible; car il ne faudra pas se croire encore riche. Enfin, s'il survient de nouvelles difficultés, nous chercherons à les vaincre, & nous laisserons dire ceux qui croient ou qui répandent, sans le penser, qu'au milieu des circonstances où nous sommes, on peut tout arranger, tout prévoir, tout dominer à-la-fois.

Permettez-moi, Messieurs, d'insister fortement auprès de vous sur une disposition d'autant plus fondamentale, qu'elle intéresse généralement & la confiance dont on a besoin, & la morale dont les Législateurs & les Gouvernemens ne peuvent jamais se passer: cette disposition est relative aux mesures qu'il est instant de prendre pour assurer le paiement des assignats destinés à la Caisse d'Escompte, & qui doivent servir de gage particulier aux billets de Caisse. Je dirai plus: vous ne pouvez légitimement les autoriser qu'à cette condition. Il ne suffit pas même que les assignats soient acquittés à l'échéance qui leur sera fixée; il faut employer tous les moyens possibles pour accélérer leur paiement, & pour faire connoître avec évidence les ressources effectives qui doivent y être appliquées.

Celles qui peuvent résulter de la Contribution

patriotique se déploient lentement. Les déclarations dans Paris ne se montent encore qu'à huit millions ; il est vrai que le dernier terme accordé pour ces déclarations n'étant pas expiré , on peut attendre encore , sans être exposé à aucune invitation personnelle. Les nouvelles des Provinces annoncent des dispositions favorables ; mais l'incertitude qui règne dans presque toutes les fortunes , sert tantôt d'obstacle , & tantôt de prétexte à des retardemens. Tout se ranimera , je n'en doute point , dès qu'on verra distinctement & de plus près le salut général de la chose publique. On veut bien l'aider , mais on veut aussi que ce soit efficacement , & l'on desire que chacun y concoure : il faut avoir de la condescendance pour ces combats & ces agitations , & bien espérer cependant du dernier résultat. Ce qui doit servir à tout , Messieurs , au crédit public , à la confiance des particuliers , à la tranquillité des créanciers de l'Etat , à l'affermissement des fortunes , & aux divers biens qui en sont la suite immédiate , c'est que vous ne tardiez pas à fixer vos dernières déterminations sur l'ordre général des Finances. Ce n'est pas à vous , Messieurs , à être intimidés des difficultés qui restent encore à vaincre ; & j'oserai le dire , si vous pouviez prêter à un bon Ministre des Finances vos forces & vos lumières , ou s'il pouvoit vous transmettre l'accélération qui tient à l'unité de conception & d'exécution , les affaires générales dont chacun s'inquiète , seroient promptement arrangées.

Il vous reste, Messieurs, vous le savez, deux déterminations définitives à prendre : l'une concerne l'établissement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes ; l'autre, le remplacement de la partie des impôts compris dans ces revenus, & dont vous avez décrété ou voulez décréter la suppression.

Je vous ai indiqué par mon Mémoire du 24 Septembre, de quelle manière le déficit ordinaire pouvoit être comblé ; & par le préambule de votre Décret du 6 Octobre, vous avez adopté les premières bases que je vous avois présentées.

Les nouveaux examens que j'ai faits, & ceux entrepris par votre Comité des Finances, ne laissent pas le moindre doute sur la facilité que vous aurez à former, par de simples retranchemens économiques, un revenu fixe supérieur aux dépenses fixes. Je crois aussi que vous aurez le choix entre différens moyens, pour remplacer les impôts dont vous desirez d'affranchir les Peuples ; & l'on s'exagère les difficultés en redoutant, comme on le fait, le dernier résultat de vos dispositions. La contribution de toutes les personnes & de tous les biens à l'imposition, connue jusqu'à présent sous le nom de taille, & l'assujétissement du Clergé aux Vingtièmes & à la Capitation, produiront, je le crois, une somme de nouveaux recouvremens dont l'étendue surpassera l'attente commune ; & d'autres ressources peu onéreuses viendront encore à votre pensée, dès que vous vous occuperez essentiellement de cet important objet. Le Public, en se livrant à de grandes

inquiétudes, ne fait pas attention que, dans le nombre des droits dont vous méditez la suppression, plusieurs pourront être remplacés par d'autres de même genre, mais sous la surveillance de chaque Administration provinciale : condition qui suffira pour les adoucir, soit en réalité, soit en imagination. Il est instant seulement de fixer l'opinion, & d'arrêter le cours des présages funestes auxquels beaucoup de gens s'abandonnent. Tout le monde perd à des retardemens. Ceux qui ont confié leur fortune à l'Etat, s'alarment lorsqu'ils voient la dégradation des revenus publics; & ceux qui auroient supporté avec reconnoissance le remplacement d'un impôt onéreux, ne pensent plus de même, lorsque ce remplacement arrive long-temps après le moment où ils ont été affranchis de l'impôt qui les importunait : car il suffit d'une courte habitude pour envisager son état présent comme une possession dont la moindre altération paroît ensuite un dommage pénible, & quelquefois injuste. Vous ne devez pas perdre de vue, Messieurs, qu'en destinant momentanément, comme vous l'avez fait, au soulagement d'une partie des contribuables le produit entier de l'impôt des Privilégiés, il se trouvera que, dans le même espace de temps, ils auront joui d'une forte réduction sur leur taille ordinaire; ils auront payé le sel, les uns à moitié, les autres au quart de l'ancien prix, les autres en franchise absolue, & que dans plusieurs lieux, par des excès, suite d'une fausse espérance, ils n'auront point payé de droits d'Aide. On ne passe pas aisément d'une exemp-

tion considérable à de nouveaux assujétissemens ; il est donc essentiel d'éclairer promptement les Peuples sur les rapports durables de leur contribution avec les besoins de l'Etat , afin qu'ils ne se livrent pas à des calculs dont le dérangement les rendroit malheureux. Vous allez avoir de grands moyens pour tout , Messieurs , par l'établissement d'Administrations provinciales que vous avez si soigneusement concertées. Le Roi réfléchit déjà , avec une satisfaction digne de son cœur , à tout le bien qu'elles pourront faire à ses Peuples , si , comme on doit l'espérer , elles s'établissent avec ordre & avec tranquillité , & si , comme vous le penserez après avoir écarté les défiances du temps présent , défiances que les dispositions naturelles d'un excellent Roi doivent vous aider à dissiper , vous mettez votre ouvrage sous la protection effective du Monarque , en ne perdant jamais de vue qu'il faut un point de réunion à tant de parties éparées , & en vous souvenant qu'il n'est rien de constamment durable , sans une alliance d'amour , de confiance & de bonheur entre toutes les forces qui doivent veiller sur la destinée & sur la gloire d'un grand Empire.

Chez BAUDOVIN , Imprimeur de L'ASSEMBLEE
NATIONALE, rue du Foin-S.Jacq. N^o. 31. 1789.

